

SECTION

SPORTIVE



SCOLAIRE

RUGBY XIII et 7

COLLEGE JEAN PAUL LAURENS

AYGUESVIVES

RENTREE 2026-2027

DOSSIER DE CANDIDATURE

(Option non cumulable avec latin-grec ou allemand)

DATE LIMITE DES RETOURS 12 JUIN 2026 (impérativement)

CONTACT : MR JOHAN CHESNEAU

TEST D'ADMISSION LE 15 JUIN 2026 à 17H30 au Stade d'Ayguesvives

Prévoir une grosse heure.

En partenariat avec :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ELEVE :

NOM et Prénom : _____

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : _____

PARENT :

	LE PERE	LA MERE
Nom et Prénom :		
Adresse complète :		
Téléphone:		
<i>@mail :</i> <i>à remplir</i> <i>OBLIGATOIREMENT</i> <i>pour les correspondances</i>		

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) _____

Responsable légal(e) de l'enfant _____

- 1) Demande son inscription sur la liste des candidats de la section sportive scolaire option « Rugby à XIII », l'autorise à participer aux épreuves d'évaluation et m'engage, en cas d'admission définitive, à son intégration dans cette structure pour une année minimum. Cette inscription sera renouvelable chaque année selon des critères disciplinaires et sportifs déterminés par le Chef d'établissement et l'encadrement sportif .
- 2) J'atteste que mon enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique du rugby à 13 et que je suis assuré en responsabilité civile pour mon enfant.
- 3) Si la candidature de mon enfant n'est pas retenue, est-ce que je souhaite candidater à une autre option proposée par le collège (Latin, Grec...). Si oui, laquelle ?

FAIT A : _____ LE : _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Nom et prénom de l'élève : _____

Etablissement scolaire actuel : _____

Entrera en classe de : _____

Nom du Professeur principal ou du professeur des écoles : _____

Avis du Professeur principal ou du professeur des Ecoles :

Résultats scolaires :

Comportement :

Aptitude à la vie de groupe :

Aptitude Physique :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

(si pas de pratique de rugby auparavant, préciser quels sports ont été pratiqués)

Nom et Prénom : _____

Licencié au club de : _____

Nombre d'année de pratique : _____

Nombre d'entraînements semaine : _____

Nom de l'entraîneur : _____

Numéro de téléphone : _____

Autres sports pratiqués et nombre d'années :

Avis de l'entraîneur ou du président du club (Physique, Technique, comportement) :

Signature :

FICHE DE MOTIVATION

Quel est ton projet sportif en intégrant la section rugby ?

Ton plus beau souvenir :

Nom

prénom :

Un rêve à réaliser :

Je pourrais aussi me libérer pour venir m'entraîner le mercredi de 13h à 15h (pas obligatoire mais il pourrait y avoir des projets ponctuels) : OUI ou NON

CONTRAT DE CONFIANCE SECTION RUGBY

Article 1 : Votre inscription à la Section Sportive Scolaire est valable pour une année scolaire complète. Vous ne pouvez donc pas décider seul d'arrêter en cours d'année et votre place n'est pas garantie d'une année sur l'autre. C'est votre attitude, votre travail scolaire et votre niveau sportif qui décideront.

Article 2 : Votre participation à la S.S.S est volontaire. Elle suppose de votre part :

MOTIVATION : L'envie de vous entraîner et de progresser (votre projet sportif).

ATTENTION : être attentif aux consignes de l'entraîneur et les respecter.

CONCENTRATION : Optimiser les temps d'entraînement (distractions, bavardages, inactions, etc...).

INVESTISSEMENT : donner le maximum à chaque séance (tricher c'est se mentir à soi-même).

RESPECT : être loyal envers ses partenaires (engagement dans les exercices, auto arbitrage, etc...).

Article 3 : L'entraînement est obligatoire. Toute absence à une séance doit être prévenue et justifiée (Mot des parents). En cas d'inaptitude, l'élève pourra aller en étude ou quitter le collège (si autorisation de sortie) si, et seulement si le responsable de la section a validé l'absence. L'élève peut toutefois assister à la séance s'il est blessé, dans ce cas il devra suivre son équipe.

Article 4 : En cas de blessure je dois avertir l'entraîneur de la S.S.S et consulter le plus rapidement possible le médecin du sport. J'informe ensuite l'encadrement du diagnostic et ses conséquences.

Article 5 : Les membres de la S.S.S se doivent d'avoir une attitude irréprochable dans le cadre de l'activité (séances et matchs) ET PLUS GÉNÉRALEMENT DU COLLÈGE. Politesse, respect, fair play vis-à-vis de l'encadrement, des autres joueurs, des arbitres, des dirigeants et des professeurs. Ils se doivent d'être des exemples. Tout manquement à ces principes pourrait amener des sanctions.

Article 6 : En cas de problèmes scolaires (notes insuffisantes ou en baisse), d'un comportement inadapté au collège ou à la section, de grande fatigue, l'élève peut être amené à rester en étude ou à suivre des cours de soutien à la place des séances de rugby à XIII.

Article 7 : En cas de problème personnel (mauvaises notes, problèmes familiaux, conflit entre élèves, etc...) je n'oublie pas d'informer mon encadrement afin que celui-ci soit le plus adapté possible.

Article 8 : L'encadrement de la S.S.S est là pour vous aider à réussir votre projet rugby à XIII. Cela ne sera possible qu'avec votre collaboration. Votre capacité à échanger avec l'encadrement est indispensable à la réussite de cette entreprise. Nous sommes à votre écoute, encore faut-il venir nous parler.

Article 9 : un point sera fait ponctuellement entre la vie scolaire, le personnel de direction, les professeurs principaux et le responsable de la section...tout manquement à ce contrat de confiance pourra engager des sanctions.

Article 10 : il est de la responsabilité de l'élève de rattraper les cours manqués suite à des rencontres sportives ou à des sorties...Même si de nombreux élèves de l'équipe étaient absents, les cours continuent et c'est leur devoir de les rattraper.

Article 11 : Le sérieux n'exclut pas la bonne humeur.

Je m'engage à respecter le contenu de ce contrat

Signature des parents et de l'élève